

Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 10/04/2025



République française 2025/ ...
 Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
 Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	49
Absents :	24	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	18	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline

Absents non-excusés :

Mme BUCHACA Sophie
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 M. PEYRARD Jean-Pierre
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme BLANCHET Fabienne

N° 2025-066

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - Approbation de la dotation de solidarité communautaire 2025 versée à la commune de Cavaillon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l’article L 5211-28-4 ;
- Vu le Code Général des impôts, article 1609 nonies C ;
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 20 mars 2025 ;
- Vu l’avis de la commission des finances du 20 mars 2025.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, article 57, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République organise le versement d’une dotation de solidarité communautaire (DSC) obligatoire, dans un délai d’un an, pour les EPCI signataires d’un contrat de ville mais n’ayant pas élaboré de pacte financier et fiscal.

La DSC répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Ce dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Elle est obligatoirement affectée aux communes concernées par les dispositifs du contrat de ville et son montant doit être au minimum fixé à 50 % de l’évolution annuelle des produits des impositions économiques et des compensations versées par l’Etat au titre des différentes reformes.

LMV Agglomération est signataire d’un contrat de ville sur la commune de Cavaillon.

Impôts économiques LMV	2023	2024	Variation 2023-2024	DSC 2025
Produit CVAE	3 833 915,00	3 821 800,00	-12 115,00	-6 057,50
Produit CFE	6 522 190,00	6 803 706,00	281 516,00	140 758,00
Produit IFER	479 417,00	505 838,00	26 421,00	13 210,50
Produit Taxe additionnelle FNB	108 927,00	105 201,00	-3 726,00	-1 863,00
CET Alloc. Compens. locaux industriels	1 363 334,00	1 445 399,00	82 065,00	41 032,50
TFPB Alloc. Compen. locaux industriels	26 858,00	27 801,00	943,00	471,50
TOTAL	12 334 641,00	12 709 745,00	375 104,00	187 552,00

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **FIXE** le montant de la dotation de solidarité communautaire à verser à la commune de Cavaillon à 187 552 € pour l’année 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 de l’agglomération LMV au chapitre 014 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 7 avril 2025

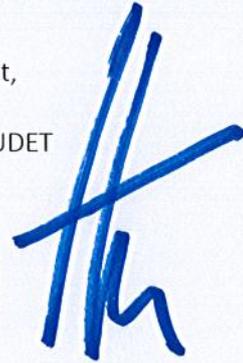
La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Le Président,

Gérard DAUDET



Handwritten scribble consisting of several overlapping blue lines, possibly representing a signature or initials.